

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 4 mai 1842.

Le débat sur le classement de la grande ligne de fer de la Manche à la Méditerranée, ou plutôt sur la direction que cette ligne doit prendre entre Avignon et Marseille, a rempli toute entière la séance du 30 avril. L'amendement de MM. Lanyer et Mottet qui faisait de la ville d'Arles, entre Cette et Marseille, le troisième point d'arrivée de ce chemin sur la Méditerranée, a été repoussé à une immense majorité par nos honorables. En sorte que, bien qu'il n'en soit fait nulle mention dans le paragraphe, qui dispose simplement que la ligne se dirigera de Paris sur la Méditerranée par Lyon, Marseille et Cette, c'est le tracé Talabot-Didion qui a été adopté par la chambre.

Pour la première fois depuis que cette loi, la plus importante sans contredit de la session, a été jetée dans le creuset législatif, l'Assemblée a été nombreuse et animée. C'était ce paragraphe qui avait excité à juste titre, dans la presse et dans l'opinion, les débats les plus vifs. Chacun pressentait que c'était dans l'esprit et dans la lettre de sa rédaction qu'allait être donnée la mesure de la part que la chambre des députés entendait faire aux prétentions locales et aux exigences de la spéculation et de l'agiotage dans la dépouille des intérêts généraux du pays. Cette part, nous le disons avec tristesse, a été aussi grande que le pouvaient désirer les agioteurs et les banquiers, gens qui prennent nos voies de communication pour des machines à battre monnaie sur l'industrie, le commerce et la propriété.

Les principes de droit, d'équité et de bonne justice distributive, misérablement combattus par MM. Béchard, Cunin-Gridaine et de Lamartine, ont été habilement et loyalement défendus par MM. d'Angeville, Berryer et Dufaure qui représentait la minorité de la commission. Mais il y avait parti pris de la part de la majorité; après avoir consommé dans le cours de sa triste carrière le sacrifice de notre honneur et de notre dignité nationale, après avoir porté les coups les plus funestes à nos intérêts moraux et politiques, elle devait encore marquer de son vote le point de départ de la débâcle de nos intérêts matériels, et elle l'a fait avec une déplorable résolution. Nous ne saurions dire avec légèreté, car, dans cette séance, les lumières qui ont jailli de la discussion étaient plus que suffisantes pour l'empêcher de commettre une erreur de bonne foi, de prendre, par ignorance de l'état réel des choses, une détermination contraire au bien général.

Ainsi, dans son argumentation en faveur du tracé par la vallée du Rhône, M. Béchard avait, en parlant du mouvement maritime de la ville d'Arles, élevé ce mouvement, pour ainsi dire, à la hauteur de celui de Marseille, et M. d'Angeville lui a répondu à juste titre qu'il prenait les kilogrammes pour des tonnes. Il avait présenté ce port comme le sixième de France, et on lui a répondu que Nantes, cinquième port, payait 370,000 f. de patentes, tandis qu'Arles n'en comptait que 21,000. Comme tous les partisans du tracé Talabot-Didion, il avait, en exagérant notablement la différence d'étendue des tunnels entre celui-ci et le tracé Montricher, affirmé que les pentes en étaient plus faibles et que toutes ces causes réunies rachèteraient en grande partie les 21 kilomètres de parcours que le chemin par la vallée de la Durance a de moins que le chemin par la vallée du Rhône. Ajoutons, comme un fait digne d'être constaté, que le tracé Talabot-Didion comprend un viaduc de 1,200 mètres à construire dans les marais, à six ou sept mètres d'élévation, avant l'arrivée à Arles; qu'il est, comme celui de M. de Montricher, exposé, au-dessous d'Avignon, aux atteintes des inondations du Rhône, et que, placé, de Tarascon à Arles, entre le lit du fleuve et les digues, il y est encore particulièrement soumis dans la presque totalité de cette étendue qui n'est pas moindre de 14,000 mètres.

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2<sup>e</sup>.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C<sup>o</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENON, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

Enfin, pour expliquer ou plutôt pour justifier le conseil municipal et la chambre de commerce de Lyon de s'être laissés dominer, dans l'émission de leur opinion sur la préférence à accorder, aux dépens de Marseille, au tracé qui suit le littoral du Rhône, par une vue étrangère à la fois aux intérêts généraux de l'Etat et aux intérêts vrais de notre cité, et d'avoir voulu élever la ville d'Arles à l'état de rivale de Marseille, il a prétendu que le fret des marchandises par la navigation du Rhône était de quinze francs par tonne et de quatre à deux francs pour le transport des voyageurs de Lyon à Avignon et à Arles. Or, il y a ici à relever une grave erreur, quant au fret des marchandises, et à dire toute la vérité sur le prix véritable du transport des voyageurs, aller et retour.

Le fret des marchandises n'est pas, comme l'a dit M. Béchard, de quinze francs par tonne pour Avignon ou Arles, il est de vingt-cinq francs, et il s'élève au double, c'est-à-dire à cinquante francs, d'Arles et d'Avignon à Lyon. Quant aux prix de quatre et de deux francs pour les voyageurs, ce n'est pas là un coût normal et général, et le retour, qui s'opère au reste par la voie de terre et non par la navigation, s'élève de trente à quarante francs environ.

L'amendement de MM. Lanyer et Mottet sauvegardait les intérêts de la navigation d'Arles en faisant de son port une troisième tête de chemin pour la grande ligne de la Méditerranée à la Manche; ce n'était, comme nous l'avons dit nous-mêmes, qu'un tronçon à construire entre Arles et Tarascon pour aller chercher à la ville de Paris. Pour être légitimes et justes aux yeux du pays, ses prétentions ne devaient pas aller au-delà. Mais on a voulu plus, et la chambre a tout consenti. On a voulu que Marseille avec ses 160,000 habitants, le centre et le nord de la France fussent livrés à l'exploitation d'une ville de 20,000 âmes; on a grevé les intérêts généraux du commerce et de l'industrie d'une somme qui s'évalue, dans l'état actuel des choses, à près de trois millions. Ce n'est pas tout. Admettez qu'il résulte de la direction du chemin par la vallée du Rhône un développement tel que la place d'Arles devienne la rivale de Marseille, au lieu d'un marché, le commerce français en aura deux à fréquenter de toute nécessité, et vous greverez encore ainsi les intérêts de la consommation de tous les frais occasionnés par cette double et nécessaire exploration.

Voilà en définitive ce qu'ont demandé, au nom des bienfaits à recueillir de la concurrence, avec une augmentation de parcours de 21 kilomètres, les frais de traction inhérents, le conseil municipal et la chambre de commerce de Lyon, dont les délibérations ont été invoquées par les partisans du tracé Talabot-Didion. Quels avantages Lyon devra retirer de cet arrangement de choses, il sera facile d'en juger quand on saura que déjà les frais de transport sur le Rhône de Lyon à Arles et Avignon, pour les marchandises, vient, à ce qu'on nous assure, de subir une surélévation de 1 fr. 50 cent. par 100 kilogrammes. Cette simple indication suffit pour faire comprendre de quelle nature sont les intérêts qui ont prévalu dans les conclusions de la chambre de commerce et du conseil municipal de Lyon.

Achevons maintenant de dire la vérité. Etant convenu que le chemin de fer de Paris à Marseille passera par la vallée du Rhône, supposez un premier tronçon construit d'Avignon à Tarascon et Beaucaire, ce sera, jusqu'à l'achèvement intégral de la ligne, la dépouille de Marseille livrée au port de Cette et à Arles par le railway de Nîmes à Cette par Montpellier et par le Rhône. Voulez-vous, au contraire, le supposer établi de Marseille jusqu'à Arles, ce sont alors avec les intérêts particuliers de cette ville les intérêts généraux du commerce et de l'industrie que vous grevez pour

le plus grand bien de la ville d'Arles; puis, au lieu de desservir une vallée riche, industrielle et fertile, privée de voies rapides de communication, vous faites courir votre chemin de fer dans les marais et dans la plaine rocailleuse de la Crau.

Mais MM. Béchard et de Lamartine ont donné le mot de l'étrange détermination de la chambre. Les chemins de fer du Gard ne se sont établis que sur la foi d'une *prochaine jonction* avec Marseille, et selon l'honorable député de Saône-et-Loire, il faut que le mouvement commercial de Marseille, hommes et choses, laisse en passant à Arles la dime et les rognures de ses produits.

Le vote de la chambre est ainsi suffisamment expliqué, et nous ne pouvons qu'exprimer le regret d'avoir vu dans cet important objet les intérêts réels du pays désertés par la presse parisienne presque tout entière.

Le *Moniteur* a commencé le 2 mai la publication des harangues adressées à S. M. et des réponses qu'elle y a faites; nous allons en dire quelques mots.

M. le marquis de Brignole-Sale, parlant au nom du corps diplomatique, a dit au roi :

Sire,

Le corps diplomatique saisit avec empressement l'occasion que lui offre la solennité de ce jour pour exprimer à Votre Majesté les sentiments dont il est pénétré envers son auguste personne.

Fidèle organe des souverains qu'il a l'honneur de représenter, il est sûr de bien interpréter leur pensée lorsqu'il vient, Sire, vous entretenir des souhaits qu'ils forment pour votre bonheur, de la satisfaction qu'ils éprouvent en voyant la France tranquille et prospère sous le règne de Votre Majesté.

Ces résultats, on ne saurait le méconnaître, sont dus à votre sagesse. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils contribuent essentiellement au maintien de l'harmonie et de la confiance entre les cabinets, et qu'ils deviennent ainsi une des plus fortes garanties de la paix dont il est dans l'intérêt et dans la volonté de tous de perpétuer, *autant que possible*, la durée.

Jouissez, Sire, du fruit de vos nobles efforts; jouissez des hommages dont la reconnaissance publique vous entoure. Nous aimons à nous y associer par les prières que nous adressons au ciel pour la conservation de vos jours, de ceux de la reine et de toute la famille royale, pour la joie que nous inspire l'heureux événement qui vient d'apporter de nouvelles consolations au cœur paternel de Votre Majesté. Tels sont les vœux du corps diplomatique. Nous espérons, Sire, que vous en accueillerez avec bonté la manifestation respectueuse.

A ce langage convenable et que bien des orateurs de notre pays devraient prendre pour modèle, le roi a répondu :

Il m'est bien doux de recevoir, par votre organe, au nom du corps diplomatique, l'expression de sentiments si analogues à ceux que je porte moi-même aux souverains que vous représentez auprès de moi. En vain de *déplorables passions s'agitent encore pour ébranler la confiance dans l'avenir et pour semer des alarmes sur la durée de cette bonne harmonie des gouvernements* qui assure la prospérité des peuples. Les manifestations que vous m'adressez sont bien propres à dissiper ces alarmes et à prouver que la paix du monde repose sur de solides garanties. Je me réjouis que ma fête m'ait donné aujourd'hui l'occasion de les entendre; et, en vous témoignant combien j'y suis sensible, je remercie le corps diplomatique des vœux que vous venez de m'offrir pour la reine, pour ma famille et pour moi, dans un jour que la Providence a voulu marquer pour moi d'un nouveau bonheur.

Après avoir prié S. M. d'accueillir avec sa bienveillance ordinaire l'expression d'un *dévouement chaque jour plus mérité*; après avoir déclaré que la chambre des pairs ne peut apporter aux pieds du trône que *des paroles déjà bien des fois redites*; après avoir parlé de la *grande carrière politique* du roi, des *soucis* et des *austères devoirs de la royauté*, M. Pasquier a terminé en parlant modestement de lui :

Me serait-il permis, en finissant, a-t-il dit, d'ajouter quelques mots de

### FEUILLETON DU CENSEUR.

#### FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

COURS DE PHILOSOPHIE.

Dugald-Stewart. — De l'association des idées et de la mémoire.

(1<sup>er</sup> article.)

Dugald-Stewart, né en 1753 et mort en 1828, fut le plus illustre disciple de Reid, et enseigna long-temps la philosophie à Edimbourg. Ses principaux ouvrages ont pour titres : *Essais philosophiques*; *Éléments de la philosophie de l'esprit humain*; *Esquisses de la philosophie morale*.

Stewart possède à un degré éminent les qualités et les défauts de l'école à laquelle il appartient. Nous avons de lui un ouvrage historique dans lequel il ne fait pas preuve d'érudition et traite fort lestement Descartes, Leibnitz et Spinoza; dans ses autres écrits il s'élève incessamment contre la méthode hypothétique et ontologique. Or, vous le savez, cette absence d'érudition et cette tendance à un empirisme exclusif sont précisément les caractères dominants de l'école écossaise. Du reste, les observations les plus justes et les plus délicates tombent à chaque instant de la plume de cet écrivain. Pour donner une idée de son talent, analysons sa théorie de l'association des idées et de la mémoire.

Le fait de l'association des idées, comme nous l'avons remarqué en son lieu, n'avait pas échappé au regard investigateur de Reid, et ses observations à ce sujet ne manquent certes ni de justesse ni d'originalité. Dugald-Stewart a apporté dans l'étude de ce phénomène plus d'étendue encore et plus de profondeur d'esprit.

Il constate d'abord le phénomène en question et s'assure bien de son existence. Songez-y, une pensée se produit-elle jamais seule dans votre esprit et à l'état complet d'isolement? N'est-il pas vrai que toujours une idée appelle en vous une autre idée, un fait un autre fait? Marchez dans une route que vous avez parcourue autrefois avec telle et telle personne, où tels et tels événements se sont passés en votre présence, où vous avez eu telle conversation, et soudain, à l'aspect de ces lieux que vous avez traversés il y a long-temps, ces événements, ces personnes, cette conversation, vous reviennent en mémoire d'une manière très-nette quelquefois et très-circostanciée. Allez visiter la demeure d'un ami que vous avez perdu depuis peu; entrez dans cette cour où vous vous promenez si souvent murmurant de vos causeries amicales et de vos doux épanchements, et que l'araignée tapisse déjà de ses tristes toiles; voyez ces tables inutiles, ces sièges, vides à présent, sur lesquels vous étiez assis devisant côte à

côte, et toutes les scènes que vous aviez associées dans votre esprit avec ces objets inanimés se présenteront à vous pleines d'actualité et de vie, tous ces êtres muets prendront une voix pour vous redire un passé à jamais évanoui, et alors des torrents d'idées et de sentiments ruisselleront dans votre âme, vous serez comme suffoqué par vos souvenirs, et vous sentirez votre cœur se serrer et des larmes monter à vos yeux.

On peut en dire autant des lieux illustrés par la présence des grands hommes ou bien par des événements sociaux très-importants : ils nous rappellent non seulement ces événements et ces hommes, mais encore, de proche en proche, tous les faits qui leur ont servi d'encadrement, la société entière au milieu de laquelle ils ont fait leur apparition, et notre esprit est emporté loin du monde réel par ce courant irrésistible de souvenirs jusqu'à ce qu'un autre objet vienne l'en distraire et lui donner une nouvelle impulsion.

Le phénomène de l'association des idées est si réel que le vulgaire l'a observé comme les philosophes. Quand une personne a éprouvé une grave infortune, les convenances les plus élémentaires ne nous prescrivent-elles pas d'éviter en sa présence toutes les idées qui ont trait, de près ou de loin, à son malheur? Pourquoi nous imposons-nous une telle manière d'agir, si ce n'est parce que nous sommes convaincus qu'une seule pensée imprudemment émise peut en éveiller une foule d'autres dans son esprit?

Les lois en vertu desquelles les idées s'associent sont de deux sortes : les unes ne sont point suspendues par l'assoupissement ni même par la complète torpeur de l'activité; les autres ont besoin qu'elle intervienne pour que leur application soit possible.

Dans la première classe de ces lois il faut ranger les rapports de temps et de lieu, de ressemblance et d'opposition, et même la similitude de désinence des mots. Vous avez vu deux objets dans le même lieu ou dans le même temps, peut-être suffira-t-il dans la suite que l'un de ces objets se présente à vous pour que vous vous souveniez de l'autre. Il n'est pas de conversation si bizarre, de monologue si extravagant qu'on ne puisse expliquer par l'un quelconque de ces principes ou bien par tous ensemble.

Ces observations de Stewart, que M. Bouillier a exposées avec beaucoup de netteté et de talent, sont d'une incontestable justesse.

Il existe, nous l'avons dit, d'autres lois de nos associations d'idées, et celles-là elles ne peuvent avoir leur effet si l'attention, si la volonté ne tient pas les rênes : ce sont les rapports de cause à effet, de moyens à fin, de prémisses à conclusion.

Les principes du premier ordre président d'ordinaire aux conversations légères et enjouées et aux œuvres littéraires de la même sorte; ceux du second sont la condition nécessaire de tous les travaux vraiment scientifiques.

Les courants d'idées qui traversent notre âme pendant la veille, le moi-

dre objet peut les détourner et les faire changer de direction; qu'un autre objet survienne, et la nouvelle série de phénomènes intellectuels qui commencent sera suspendue à son tour, une autre prendra sa place, et ainsi indéfiniment. Notre volonté a bien le pouvoir d'agir sur ces suites d'idées, de retenir un fait ou un autre et de le fixer sous l'œil de la conscience; mais ce qui ne dépend pas d'elle, c'est leur source, leur point de départ, le premier anneau de cette chaîne intellectuelle.

Vainement objecterait-on, pour établir l'opinion contraire, le rappel volontaire de nos idées. Réduisez ce fait à sa plus juste valeur; voyez comment les choses se passent. Pour vous retracer l'idée d'un événement, il faut que vous ayez au moins en gros l'idée de cet événement; vouloir évoquer une idée absente implique contradiction, car on ne veut pas sans savoir ce que l'on veut. Votre mémoire n'a donc à s'exercer que sur certains détails; vous repassez mentalement toutes les circonstances qui se lient au fait que vous cherchez et qui lui étaient unies dans votre esprit, jusqu'à ce que d'anneau en anneau vous arriviez enfin à votre but. L'écolier ne procède pas autrement lorsqu'il récite sa leçon. Un mot vient-il à lui échapper, il répète à plusieurs reprises les mots qui le précèdent et qu'il avait associés avec celui-là dans sa mémoire, et à force d'insister, il finit par le réveiller en vertu de l'association primitive.

Presque toutes les différences intellectuelles qui existent dans l'espèce humaine sont déterminées par le pouvoir plus ou moins grand que possèdent les individus d'agir sur leurs suites de pensées, de saisir au passage celle-ci ou celle-là pour l'examiner sous ses faces diverses et y découvrir de nouveaux rapports qui leur auraient échappé si la volonté et l'attention n'étaient intervenues. Les lois suivant lesquelles nous associons nos idées se fortifient singulièrement par l'habitude. C'est par l'habitude que l'orateur se rend maître de l'expression et le poète de la rime; c'est par l'habitude que l'homme d'esprit associe soudainement certaines idées d'après des rapports inaperçus du vulgaire, et le vulgaire admire d'autant plus ces associations qu'il est moins capable des rapides opérations qui les produisent.

Le fait de l'association des idées donne à Dugald-Stewart le moyen d'expliquer très-heureusement le phénomène si remarquable du rêve.

Sa manière de procéder est celle-ci : il recherche d'abord quelles circonstances favorisent le sommeil et quelles nous empêchent de nous y livrer, et il arrive à cette conclusion, que les causes qui favorisent le sommeil sont précisément celles qui affaiblissent le pouvoir volontaire et l'activité intellectuelle. C'est ainsi que les enfants et les hommes qui réfléchissent peu, qui vivent surtout par les sens, s'endorment aussitôt que les objets du dehors ne frappent plus leurs organes et ne sollicitent plus leur intelligence. C'est ainsi, et vous l'avez sûrement éprouvé plus d'une fois, que nous sommes très-portés à nous endormir au bruit monotone d'un discours d'apparat, parce que ce discours, tout en ayant assez de pouvoir

profonde gratitude pour un témoignage d'intérêt qui a surpassé tout ce que je pouvais espérer ? Lorsqu'il y a quatre mois je dus céder à l'un des vice-présidents de la chambre l'honneur de la conduire à l'audience de Votre Majesté, en répondant à un discours qui pouvait à juste titre faire oublier les miens, vous avez daigné, Sire, témoigner, par quelques paroles empreintes d'une touchante bonté, que vous regrettiez l'absence de celui qui, pendant douze années, avait joui du beau privilège d'être, dans ces solennelles occasions, l'organe habituel de la chambre des pairs.

Si j'ose aujourd'hui rappeler ce souvenir, ce n'est pas pour en tirer vanité; mais je voudrais que l'hommage de ma reconnaissance fût aussi public que l'a été la précieuse marque de votre royale bienveillance. Votre Majesté me permettra d'en reporter la meilleure part à la chambre tout entière qu'elle a voulu sans doute honorer en la personne de son président.

Le roi, après avoir rappelé que c'est le concours énergique de la chambre des pairs qui a facilité la grande tâche qui lui était imposée, et après avoir remercié son courageux organe dans des circonstances si difficiles et si orageuses des félicitations qu'il venait de lui adresser à l'occasion de la naissance d'un nouveau rejeton, a ajouté :

Puisse ces rejets si chers à mon cœur acquérir chaque jour de nouveaux droits à l'affection de la nation, et resserrer les liens qui nous unissent ! C'est ainsi qu'en ajoutant de nouvelles garanties à la stabilité du trône, ils ajouteront une nouvelle force à nos institutions et contribueront à préserver la France du retour des agitations douloureuses qui n'ont que trop souvent troublé la paix publique. Grâce à Dieu, il nous est permis de croire qu'elles ne se renouvelleront plus et que l'avenir qui s'ouvre devant nous sera aussi prospère que mon cœur le désire.

M. Sauzet avait parlé au roi de passions apaisées, de violence vaincue et reniée, de l'abandon des luttes ardentes et stériles pour les travaux pacifiques et féconds; le roi, après avoir dit qu'il n'y a de repos pour le monde que quand le grand corps de la France est tranquille (ceci est textuel), a ajouté :

Défendons-nous de ces petites jalousies, de ces rivalités mesquines qui n'ont que trop souvent la grave conséquence d'altérer cette bonne harmonie des pouvoirs sans laquelle les corps politiques ne sauraient prospérer.

M. Martin (du Nord), au nom du conseil d'état, a débuté par cette nouveauté : « Dieu protège la France », qui devait l'amener à parler aussi du nouveau rejeton de sa race. Le roi a répondu :

Ce sera un serviteur de plus pour la France; mes enfants n'ont d'autre ambition que celle de servir leur pays. Je me félicite que leur nombre m'ait permis d'en avoir un dans chaque arme de l'armée. Hier encore, j'ai eu la satisfaction de voir que mon plus jeune fils, ayant rempli toutes les conditions voulues pour être admis dans l'artillerie, devait son grade à son travail et non à sa naissance.

Les comités électoraux organisés à Paris fonctionnent depuis trois semaines. Ces comités se sont imposés pour règle de conduite de s'en rapporter entièrement à l'initiative des électeurs du soin de choisir eux-mêmes les candidats qu'il leur conviendra d'adopter. Leur mission consiste à faire connaître les actes des députés ministériels qui vont se présenter de nouveau aux suffrages de leurs concitoyens, à donner tous les renseignements qu'on pourra leur demander sur les hommes dont les antécédents politiques sont peu connus et qui espéreraient, à l'aide d'un certain mystère qui ferait illusion aux électeurs, capter les suffrages dont ils sont indignes. Sous ce rapport, nous pouvons dire que les comités électoraux de Paris ont déjà rendu d'utiles services. Ce qu'ils ont fait, ils le continueront jusqu'après les élections, et si le pays méconnaît les salutaires avertissements qu'ils lui donneront, au moins ce n'est pas à eux qu'on pourra reprocher d'avoir caché la vérité et laissé le champ libre à l'intrigue.

Nous nous exprimons de nous associer aux regrets exprimés par le National sur la suspension du Journal du Peuple, qui ne sera, nous l'espérons, que provisoire.

C'est une chose déjà fâcheuse que la suspension provisoire du Journal du Peuple, et nous avons l'espoir que les difficultés qui l'ont rendue nécessaire disparaîtront promptement. Les patriotes comprendront que c'est un devoir pour eux de répondre à l'appel qui leur est fait. Les exemples de dévouement sont si rares en notre temps que les démocrates seraient bien coupables s'ils oublièrent ce qu'il faut de courage et d'abnégation pour se livrer à l'œuvre ingrate de la publicité quotidienne. C'est elle qui a déjà conduit Dupoty dans les prisons de Doullens; et nous qui savons tout ce qu'il y a de pénible à lutter chaque jour contre le pouvoir, nous pouvons rendre hommage aux écrivains qui avaient continué son œuvre et qui montraient dans la défense des idées démocratiques une fermeté de principes et de caractère digne de la cause qu'ils ont déjà si bien servie. Notre parti a besoin de toutes ses forces et de tous ses hommes, et les actionnaires du Journal du Peuple ne voudront pas certainement enlever un instrument de propagande utile et éprouvé à des patriotes qui, dans les bons comme dans les mauvais jours, ont donné des preuves non équi-

pour nous distraire de nos pensées, n'en a pas assez pour en exciter d'autres en nous. Ces faits et quelques faits de la même nature induisent Dugald-Stewart à conjecturer que le rêve pourrait bien n'être pas autre chose qu'une association d'idées opérée fatalement pendant la suspension d'exercice du pouvoir volontaire. Cette conjecture se change bientôt à ses yeux en certitude. Les idées se produisent dans le rêve absolument de la même manière que dans la veille. Dans le rêve comme dans la veille, le moindre bruit qu'on entend peut être l'occasion de toute une série d'idées, et un bruit nouveau peut exciter en nous un nouveau drame tout différent du premier. Une autre ressemblance : Les séries d'idées diffèrent profondément pendant la veille dans les divers individus; il en est de même pendant le rêve. Le rêve se teint des couleurs de nos occupations habituelles et se meut dans la sphère des idées qui nous occupent d'ordinaire. Il n'est pas de mathématicien qui n'ait quelquefois dans sa vie discuté en rêve des problèmes difficiles et qui n'ait cru les résoudre parfaitement; il n'est pas d'orateur qui n'ait prononcé en rêve quelques discours et des discours dont il était très-content.

Cependant les suites d'idées qui se produisent durant le rêve ne ressemblent pas de tout point à celles qui se produisent durant la veille. Les premières, à la différence des secondes, sont ordinairement pleines de confusion, de bizarreries et d'extravagances; mais, si vous voulez bien y réfléchir, vous trouverez que cela tient précisément à la suspension d'exercice du pouvoir volontaire. Examinez la rêverie, dont le nom est si significatif, et dites si les bizarreries et les extravagances n'y abondent pas aussi quelquefois, et si, entre elle et le rêve, il n'y a pas une remarquable affinité. Dans le rêve, la volonté est inerte; dans la rêverie, elle n'est qu'assoupie.

Mais, dira-t-on, si l'esprit humain est entièrement passif pendant le rêve, comment expliquez-vous les actes de raisonnement qui se produisent quelquefois dans cet état ? A cette objection il est facile de répondre. Sans doute le raisonnement est un acte qui demande primitivement l'intervention de la volonté; mais par l'habitude, dont nous avons déjà signalé l'influence sur les associations d'idées, il devient involontaire, et c'est à ce titre seulement qu'il existe dans le rêve.

Les insurmontables terreurs qu'il nous arrive d'éprouver dans l'état de rêve, la confusion dans laquelle les conceptions de notre esprit et les perceptions des réalités nous apparaissent alors, et partant les erreurs prodigieuses que nous faisons sur la durée, tout cela se conçoit à merveille dès que l'on admet la suspension d'exercice de la volonté, c'est-à-dire d'un pouvoir énergétique et régulateur.

Le fait de l'association des idées a une influence très-remarquable sur nos jugements soit intellectuels, soit esthétiques, soit moraux.

Ainsi, pour parler d'abord des jugements intellectuels, il nous porte à confondre les idées de deux choses en réalité distinctes, l'idée de couleur,

voques de leur courage, de leurs convictions profondes de leur infatigable dévouement.

Paris, le 2 mai 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La Presse s'efforce depuis quelques jours d'établir une théorie qui, si elle était acceptée par l'opinion publique, protégerait singulièrement les intrigants et les industriels de toute espèce qui déjà se remuent et s'agitent pour trouver des collèges électoraux qui consentent à les envoyer à la chambre. La Presse a posé en principe que la vie privée d'un citoyen est murée pour tout le monde, et qu'il n'est permis à personne de s'en occuper, dans quelque position que ce citoyen se place, quelque attitude qu'il cherche à prendre dans les affaires publiques. Nous concéderons volontiers à la Presse qu'il n'est jamais permis d'aller arracher un homme à la vie privée, de lui rappeler, pour satisfaire des rancunes personnelles, des écarts ou des fautes qu'il a pu commettre, de lui faire, en un mot, un crime d'actions qu'il s'est résigné à cacher dans l'obscurité de son existence. La loi qui punit les infractions à ce principe est une loi morale et protectrice que nous n'avons jamais eu la pensée d'attaquer. Mais qu'un homme cherche à sortir de sa vie privée, qu'il se mette en évidence, qu'il se présente soit aux suffrages de ses concitoyens pour en obtenir des témoignages d'estime et de sympathie, soit au pouvoir pour gagner sa confiance et se pousser à quelque emploi public dont l'exercice intéresse la société, nous maintenons qu'alors cet homme cesse d'être inviolable dans sa vie privée; nous maintenons qu'alors la presse a le droit de faire connaître soit à l'opinion, soit au pouvoir, ce que cet homme a été; nous maintenons qu'elle peut dire au pouvoir : « Cet homme est indigne de votre confiance. Il n'a ni probité, ni honneur, ni considération; il a manqué à ses engagements; il ne remplit pas ses devoirs de famille; il tient une conduite désordonnée. » Ce que la presse peut dire au pouvoir pour le déterminer à repousser un fonctionnaire dont la réputation n'est pas irréprochable, elle peut le dire a fortiori aux électeurs, quand ces derniers sont sollicités de remettre leur mandat à des candidats qui en feraient un mauvais usage.

Eh quoi ! un homme se sera enrichi en prenant part à des affaires, à des transactions, à des tripotages que la loi est peut-être impuissante à atteindre, parce que l'adresse de certains industriels sait quelquefois se mettre à l'abri de la loi, mais qui sont hautement reprouvés par la délicatesse et la morale publique; cet homme aura entraîné de crédules actionnaires dans des entreprises mensongères qui n'auront tourné qu'à son profit, et quand, par ces moyens honteux, il se sera fait ce qu'on appelle dans un certain monde une position, il pourra venir se présenter à un collège électoral, sans que la presse ait le droit de dire à ce collègue : « Prenez garde, l'homme qui sollicite vos suffrages est un homme qui est déloyalement arrivé à la fortune; l'homme qui veut vous représenter a manqué aux lois de l'honneur; sa probité est douteuse, elle n'est pas assez à l'abri du soupçon pour que vous proclamiez qu'elle est sans tache ! »

Non, on ne pourra jamais exiger de la presse qu'elle se résigne au silence lorsqu'elle verra des hommes mal famés prétendre aux honneurs de la députation. On pourra la menacer de procès, on pourra lui en tenter, on ne l'empêchera pas de remplir son devoir.

L'examen passé vendredi à Vincennes pour l'admission de M. le duc de Montpensier dans un régiment d'artillerie n'a pas été du goût de tout le monde, et même dans le 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie il a soulevé de sérieux mécontentements. Dans nos écoles préparatoires et à l'école polytechnique on a été également surpris de cette façon de procéder tout-à-fait insolite. Il était plus simple de placer le jeune prince dans le 3<sup>e</sup> d'artillerie sans aucune espèce d'examen. L'illégalité eût été commise avec plus de franchise.

Qu'a-t-on fait ? On a institué un jury d'examen qui a interrogé publiquement le jeune homme. Mais sur quoi l'a-t-il interrogé ? sur les matières du programme d'admission à l'école polytechnique. En passant condamnation sur la constitution irrégulière du comité d'examen, et en admettant sa complète indépendance, on voit de suite que le prince, répondant nettement aux examinateurs, n'acquiescerait tout au plus que le droit d'entrer à l'école polytechnique. Mais on reste deux ans dans cette école, et l'on n'y perd pas son temps; quand on en sort, ce n'est pas encore pour entrer dans un régiment, mais pour faire partie de l'école d'application de Metz, où l'on passe encore deux ans. Quelle que soit l'aptitude de M. de Montpensier, on nous permettra de dou-

par exemple, avec celle d'étendue, l'idée de temps avec celle d'espace : nous disons un temps court, un temps long, absolument comme si le temps était une ligne.

Le même phénomène agit sur la même classe de jugement d'une manière tout autrement importante en nous faisant faire de fausses applications du principe de l'induction, de ce principe qui joue un si grand rôle dans la vie humaine et dans la création de la science. Un sauvage se sera trouvé guéri d'une certaine maladie après avoir bu à une certaine source, avec une certaine coupe, à une certaine heure du jour et dans une certaine attitude. Que la même maladie revienne, il ne manquera pas de boire à la même source, avec la même coupe, à la même heure et dans une attitude tout-à-fait la même, parce que toutes ces circonstances se sont associées dans son esprit avec l'idée de sa guérison.

Les jugements erronés de cette espèce ne se produisent pas seulement sous la tente de l'homme civilisé; l'esprit le plus circonspect, dans les sciences les plus exactes, ne réussit pas toujours à s'en préserver et confond dans bien des cas l'accessoire avec l'essentiel du phénomène qu'il étudie.

En politique, en religion, les exemples de ces sortes d'erreurs ne manquent pas non plus. Une personne a-t-elle associé dans son esprit telle ou telle forme sociale avec la société elle-même, dès qu'on attaquera ce que cette forme peut avoir de vicieux, elle s'imaginera que l'essence même de la société est en péril. D'autres auront associé l'idée du devoir avec celle de certaines pratiques indifférentes. Qu'arrivera-t-il ? Tout homme qui n'accomplira pas ces pratiques passera à leurs yeux pour un homme sans moralité, et eux-mêmes courront grand risque de renier la loi du devoir et de se couer son joug du jour où il leur sera démontré que ses pratiques sont insignifiantes.

Quant à ce qui regarde l'influence de l'association des idées sur nos jugements esthétiques, Dugald-Stewart a beaucoup emprunté à la théorie d'Adam Smith. Cependant il y a ajouté des observations pleines de justesse et de vérité, dont l'application serait facile dans la société française d'aujourd'hui. Un homme de génie d'un talent incorrect paraît-il sur la scène du monde, les beautés de ses écrits nous entraînent et nous font glisser très-légerement sur les bizarreries qui s'y trouvent. Il y a plus que cela. Bizarreries et beautés s'associent dans notre esprit, et les premières nous rappellent toujours les secondes, il en résulte que, loin de nous déplaire, elles nous séduisent agréablement par cela seul qu'elles réveillent en nous l'idée des beautés qui leur sont unies. Viennent après cet homme puissant par la tête des esprits de second ordre qui s'attachent à l'imiter, et qui reproduisent ses défauts et non pas ses traits de génie, pour la raison toute simple que l'un est bien plus facile à faire que l'autre, ces esprits du second ordre ne laisseront pas d'avoir un certain succès, parce que leurs imperfections s'associent toujours dans l'esprit des lecteurs aux beautés du

ter qu'il puisse savoir, sans l'avoir appris, ce qu'on apprend dans ces quatre années et qui est nécessaire pour former un bon officier d'artillerie.

On a donc commis une faute en plaçant M. de Montpensier dans une arme où il ne suffit pas de quelques études peu importantes pour servir utilement.

Le duc d'Orléans commandera en personne cet été le camp qui doit être formé à Châlons-sur-Marne. Du temps du ministère Thiers et des démonstrations belliqueuses, des baraques avaient été construites sur le plateau près de Châlons. Ces baraques serviront cet été; le duc d'Orléans fera un séjour de quelques semaines au camp. Le quartier-général sera, dit-on, établi dans la ville; mais il y aura aussi une tente princière. Le duc de Nemours commandera la cavalerie. L'effectif des troupes ne dépassera pas, dit-on, 40,000 hommes.

Le procureur-général de Bordeaux vient d'interjeter appel à minima du jugement de la police correctionnelle rendu contre le gérant de la Gazette de France dans son procès avec la maison Ducos et Gouteyron.

Le ministre des finances vient de faire distribuer aux chambres le tableau des propriétés immobilières de l'état. La valeur approximative en capital de ces propriétés est évaluée à 1 milliard 283 millions 441, 698 f. Les propriétés dépendant du ministère de la guerre sont portées pour plus de 206 millions, et celles du ministère de la marine pour 125 millions. Les forêts de l'état sont évaluées à 729 millions 563,283 f. et les domaines à 8 millions.

Le roi et la reine des Belges ont quitté Paris ce matin pour retourner au château de Lacken. Le roi Léopold doit faire cet automne une visite au roi de Prusse dans les provinces rhénanes. Les feuilles allemandes annoncent une semblable visite de la part du duc d'Orléans. Nous doutons de la probabilité de cette dernière nouvelle.

M. le baron de Schak a également quitté Paris aujourd'hui pour retourner en Allemagne. Ce ministre du Mecklembourg près la diète germanique était chargé d'une mission auprès de la cour des Tuileries.

Le roi Louis-Philippe lui a remis hier la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et l'a chargé d'une mission toute confidentielle concernant la visite prochaine que doit faire un proche parent de Mme la duchesse d'Orléans.

M. Thiers a terminé six volumes de son histoire de Napoléon. Cependant cet ouvrage ne sera pas encore publié.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI.

La liquidation s'est passée d'une manière très-calme; les fonds anglais étaient arrivés en baisse de 5/8 0/0. Le mouvement de hausse a été comprimé, et la rente a ouvert au parquet à 81 85. Pendant toute la bourse il y a eu de nombreuses variations, mais toutes sans grande importance. La rente qui est tombée à 81 75 a fermé au parquet à 80 85. Dans la coulisse elle est restée demandée à 82 15 pour liquidation. Le report s'est fait de 25 à 27 1/2 et même 30.

Cinq 0/0, 119 85. — Quatre et demi 0/0, 107 60. — Quatre 0/0, 102 25. — Trois 0/0, 81 90. — Banque, 3365 00. — Obligations de Paris, 1295 00. — Naples, 107 60. — Dette active d'Espagne, 25 3/4. — Etats-Romains, 106 0/0. — Cinq 0/0 belge, 105 3/8. — Trois 0/0 belge, 00 0/0. — Banque belge, 7900. — Caisse Lafitte, 5050 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

Chambre des Députés.

Séance du 30 avril.

A deux heures le procès-verbal est adopté. M. de Mesmay, élu à Pontarlier (Doubs), est proclamé député et prêt serment. L'honorable membre siège à la première section du centre gauche. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les chemins de fer. La chambre s'est arrêtée hier à l'amendement de MM. Lasnyer et Motet, relatif au chemin de Marseille.

M. BÉCHARD appuie l'amendement. A entendre M. Berryer, les localités environnantes du chemin de fer seraient étrangement aveuglées sur leurs propres intérêts. Lyon et son conseil se laisseraient influencer par les propriétaires de quelques bâtiments à vapeur. Cette voudrait s'élever à Marseille. Arles espérerait que le tronçon s'arrêtant sous ses murs, elle s'emparerait des relations de Marseille à Lyon. Marseille seule comprendrait les véritables intérêts nationaux.

Il y a trois ans, Marseille elle-même réclamait le tracé par la vallée du Rhône qu'elle repousse aujourd'hui. Son conseil, après mûre délibération, repoussait le tracé par la Durance avec embranchement sur Arles. Ce n'est que plus tard que M. de Montricher crut praticable un nouveau tracé par la Durance et le proposa. Le conseil de Marseille céda à de mesquines jalousies contre les ports de Cette et d'Arles. Trois tracés se trouvaient en présence. Le département de Vaucluse fut unanime pour le tracé de la Durance, le département du Gard fut unanime pour le tracé du Rhône. Le département des Bouches-du-Rhône revint sur sa première décision; la commission d'enquête des ponts-et-chaussées fut partagée. Lyon fut unanime pour le

type commun. C'est là ce qu'on appelle, à proprement parler, modes dans la littérature. Les écrivains que nous signalons plaisent autant que la mode dure, et s'ils vivent quelque temps de plus qu'elle, c'est pour être cités comme des modèles parfaits de ridicule par l'âge suivant.

Il n'est pas ordinaire que les esprits d'une haute portée s'asservissent au joug de la mode et mettent tous leurs soins à satisfaire ses exigences et ses caprices. Un grand artiste, en faisant le portrait d'une belle femme, préférera aux passages ornements que prescrit la mode du jour la draperie la plus simple.

Un autre fait qui se rattache à la même théorie, c'est l'existence d'une langue poétique. Le poète emploie le moins qu'il lui est possible les mots vulgaires dans ses compositions, pour ne pas éveiller dans l'esprit l'idée des occupations communes de la vie. La langue poétique paraît s'embellir avec le temps, parce que chacun des mots qui la composent fait renaitre en nous l'idée des belles poésies dans lesquelles il a déjà figuré.

Nous ne dirons rien de l'influence de l'association des idées sur nos jugements moraux; les observations de Stewart à ce sujet ne sont qu'une reproduction de celles d'Adam Smith.

Passons à la mémoire. Il y a beaucoup d'analogie entre la mémoire et l'association des idées; mais ces deux phénomènes diffèrent en ceci, que le premier contient quelque chose de plus que le second. Dans celui-ci les idées se succèdent sans être reconnues par l'esprit pour des idées anciennes et qu'il a déjà eues; dans celui-là il sait, à ne pouvoir s'y méprendre, qu'elles ont déjà existé en lui par le passé.

La mémoire acquiert, conserve et reproduit les idées. C'est pourquoi on a distingué trois variétés de la mémoire correspondantes aux trois fonctions qu'elle remplit : les mémoires faciles, les mémoires tenaces et les mémoires présentes.

Les mémoires faciles sont pour l'ordinaire des mémoires présentes, et réciproquement; mais ni les unes ni les autres ne sont des mémoires tenaces. Les mémoires tenaces, de leur côté, ne sont généralement ni présentes, ni faciles.

Les hommes dont la mémoire est facile et présente sont ceux qui se contentent, dans l'élaboration de leurs idées, de les lier par des rapports superficiels, par les rapports de temps et de lieu par exemple. Ces rapports étant les premiers qui se présentent à l'esprit, il est aisé de concevoir que les intelligences qui ne se donnent pas la peine d'en chercher de plus rationnels associent leurs idées et les reproduisent d'une manière plus expéditive que les autres. Si les mémoires faciles et présentes ne sont pas tenaces, cela vient de ce que les idées confiées à leur garde s'enchaînent d'après des rapports purement accidentels, et de ce que leur acquisition n'a pas exigé un grand effort d'esprit, une grande attention, et que l'attention est en définitive la meilleure garantie contre l'oubli.

tracé du Rhône, et Lyon, loin d'être à des influences d'intérêt privé, n'est pour but que de conserver ses débouchés naturels en maintenant la concurrence entre Cette et Marseille.

L'orateur s'attache à établir qu'il est du plus haut intérêt pour le commerce du Midi de relier Arles à la Marseille, car presque tout le transit de Marseille passe à Arles, et les deux tiers du cabotage d'Arles, qui monte à 132,000 tonneaux, se dirigent sur Marseille.

On a dit que, pour lutter avec la concurrence étrangère, il fallait que ce chemin fût fait le plus tôt possible. Eh bien ! par la Durance, il y a des tracés d'art immenses, qui ne seront pas terminés avant six ou sept ans, et ceux du Rhône peuvent être faits en deux années. N'oubliez pas qu'Arles est le sixième port de France. Je vote contre l'amendement.

**M. D'ANGEVILLE** : Il faut absolument que le gouvernement vienne apporter ici des chiffres exacts, car nous avons tous des chiffres contradictoires. Pour moi, je ne veux en employer que d'officiels, et si je me trompe, je prie le ministre de me rectifier. Marseille est portée pour 474,000 tonneaux et Arles pour 2,600. Cela répond-il à ce que vous venez d'entendre ?

**M. BÉCHARD** : Je maintiens que le transit d'Arles est de 6,000 tonneaux et le cabotage de 132,000.

**M. MEYNIER** : C'est une erreur. (Ah ! ah ! Rire et agitation.)

**M. D'ANGEVILLE** : On dit qu'Arles est le sixième port de France. Eh bien ! comparons-le au cinquième. Nantes a 173,000 fr. de patentes industrielles, Arles en a 30,000 ; vous voyez la proportion.

On se récrie beaucoup sur les ouvrages d'art nécessités par le tracé de la Durance. Eh bien ! le plus grand souterrain, celui qui a 4,300 mètres, est commun aux deux tracés ; mettez cela dans votre tête. (On rit.)

ici l'orateur examine la question des distances, et termine en déclarant qu'il vote contre l'amendement.

**M. CONIN-GRIDAINE** : Les avis ont été long-temps partagés, mais enfin le gouvernement se présente avec un système résultant d'une discussion approfondie et appuyé sur une résolution du conseil-général des ponts et chaussées. C'est parce que le gouvernement est pénétré de cette idée que les chemins de fer doivent être faits dans l'intérêt des populations et des grands centres commerciaux, qu'il a donné la préférence à la vallée du Rhône. Les populations de la vallée de la Durance sont presque toutes agricoles ; sur le Rhône, au contraire, vous trouvez Beaucaire, Tarascon et Nîmes, des populations plus nombreuses, des mouvements de marchandises plus considérables, et vous avez la certitude que les tarifs seront naturellement forcés de s'abaisser à cause de la concurrence du fleuve.

L'orateur rappelle en terminant que la chambre de commerce de Marseille elle-même avait été de cet avis.

**M. BERRYER** : Le tracé du Rhône favorise, il est vrai, le Languedoc de 2 1/2 kilomètres ; mais il fait perdre 22 kilomètres à Marseille. Quant aux pentes, elles ne sont pas plus considérables par la Durance que par le Rhône ; quant aux souterrains, on les a exagérés : les quatre souterrains réunis présentent une longueur de 4,000 mètres.

En résumé, je vote pour l'amendement qui demande un troisième débouché sur la Méditerranée ; mais, si l'amendement est rejeté, je vote pour la vallée de la Durance, car il me paraît impossible de surcharger d'une longueur de 22 kilomètres une ligne internationale et destinée à lutter contre la concurrence étrangère. (Aux voix ! aux voix !)

**M. DE LAMARTINE**, président de la commission, soutient que le tracé de la Durance exige 5,000 mètres de souterrain de plus que celui du Rhône, les pentes sont plus multipliées, le pays est plus montagneux ; il est aussi moins peuplé et moins commerçant. La différence qui existe dans la longueur se rachète par les pentes et les courbes, en sorte qu'en résumé, le voyageur de Paris à Marseille aura sept à huit minutes de plus par le Rhône que par la Durance ; ce n'est pas une raison de détermination pour la chambre.

L'orateur prend la défense d'Arles ; il ne peut pas croire que Lyon, la capitale industrielle, non de la France, mais de l'Europe, qui exporte pour 300 millions, puisse, dans une question aussi grave pour son commerce, se laisser égarer par l'influence d'une compagnie de bateaux à vapeur au capital de cinq à six millions. Non, il y a ici une question nationale à juger de haut. Il ne faut pas mettre les intérêts en rivalité, il faut les concilier et les servir. La Provence a quatre grandes villes commerciales, Avignon, Arles, Marseille et Aix que l'on a trop oublié. Avignon et Marseille vont être dotés d'une magnifique voie de communication ; mais Arles, qui est si heureusement dotée par la nature, qui est indiquée par sa situation comme un des points commerciaux les plus importants, Arles, si vous l'oubliez, est complètement ruinée, perdue, anéantie. (Aux voix ! aux voix !)

**M. DUFAURE** explique en peu de mots l'avis de la minorité. Elle demande que le chemin de fer passant à Tarascon se prolonge de trois lieues et demie pour atteindre Arles. Tel est le but de l'amendement de MM. Lasnyer et Mottet. Il s'agit de créer une tête de chemin là où se termine la navigation maritime du Rhône. (Aux voix ! aux voix !)

**M. DE LAMARTINE** reparait à la tribune. (Il est accueilli par les cris : Aux voix ! aux voix ! qui partent de presque tous les bancs et qui durent plusieurs minutes.) L'orateur reproduit en peu de mots sa première argumentation.

**M. PISCATORY**, au milieu d'un tumulte extraordinaire, demande si le tracé de la vallée du Rhône est à l'abri des inondations.

**M. TESTE** convient que le tracé du Rhône aurait été emporté par les eaux des dernières inondations ; mais il faut faire attention que celui de la Durance aurait été dans le même cas, seulement sur une moindre étendue. Il n'y a donc pas là de raison décisive ; dans l'un comme dans l'autre cas, il faudra s'occuper de mettre le chemin de fer à l'abri des

inondations.

La discussion est fermée.

L'amendement de MM. Lasnyer et Mottet est rejeté.

Le § de la commission, ainsi conçu : « Sur la Méditerranée, par Lyon, Marseille et Cette », est adopté.

**M. BOULAY** (du Var) propose d'ajouter ces mots :

« Toulon et la frontière d'Italie, dont le tracé sera ultérieurement déterminé. »

L'honorable membre développe son amendement au milieu du bruit.

L'amendement est rejeté.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 2 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

**M. MARTIN** (du Nord) communique à la chambre deux projets de loi relatifs : 1° à l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris ; 2° au tarif et à la bourse commune des commissaires-priseurs.

La séance est suspendue et reprise à deux heures et quart.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux grandes lignes de chemins de fer.

La discussion s'ouvre sur le 5° paragraphe de l'art. 1° du projet de loi.

Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Sur l'Océan, par Bordeaux et Nantes. »

La commission propose la rédaction suivante :

« Sur la frontière d'Espagne, par Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Bayonne. »

**M. MURET** (de Bort) propose de sous-amender ainsi l'amendement de la commission :

« Sur la frontière d'Espagne, par les plateaux du centre. »

M. Muret dit que la commission s'est trop engagée en déterminant le parcours de la ligne, surtout quand on sait que les études faites sur le tracé n'ont pas été suffisantes. Il fallait laisser le tracé dans le vague ; c'est l'objet que se propose M. Muret par son amendement, qui, d'ailleurs, offre cinq combinaisons de parcours. Voici ces cinq combinaisons : 1° de Vierzon, par Châteauroux, Limoges, Toulouse, à la frontière d'Espagne ; 2° de Vierzon par Bourges, Limoges, Toulouse ; 3° de Vierzon par le département de l'Allier jusqu'à Confolens ; de là le chemin se diviserait en deux branches, l'une sur Bordeaux, l'autre sur Toulouse ; 4° de Vierzon par la Haute-Vienne sur Bordeaux et Toulouse ; 5° de Vierzon par Bourges, Clermont, Cahors, et Toulouse.

C'est sur la troisième de ces combinaisons que l'orateur insiste particulièrement.

**M. LEGRAND** (de la Manche), directeur-général des ponts et chaussées, insiste pour l'adoption du projet du gouvernement. (Aux voix ! aux voix !)

**M. DE PEYRAMONT** monte à la tribune ; les cris Aux voix ! sont plus pressants. L'orateur insiste pour parler ; il essaie d'entrer au fond de la question, mais les interruptions qui partent de tous les bancs l'obligent à quitter la tribune.

**M. DUFAURE**, rapporteur, déclare que la commission repousse l'amendement.

La proposition est mise aux voix et repoussée à la presque unanimité.

**M. TALABOT** demande la parole pour combattre l'amendement de la commission.

**M. TESTE**, ministre des travaux publics : Le gouvernement adhère à la rédaction de la commission relative au classement quant aux villes de Tours, Poitiers et Angoulême. Le dissentiment entre la commission et le gouvernement ne porte plus que sur le prolongement jusqu'à Bayonne.

**M. TALABOT** soutient que la ligne de Nantes n'étant pas encore classée, celle du centre ne l'étant pas non plus, il est administrativement impossible d'adopter le tracé de la ligne de Bordeaux sans s'exposer à des inconvénients graves et à de coûteux mécomptes.

**M. Talabot** ajoute qu'il n'y a pas eu d'études du chemin de fer de Paris à Bordeaux.

**M. DUFAURE**, rapporteur, affirme que ces études ont été faites, et si le préopinant avait jugé à propos de se rendre dans la salle où la commission a exposé les plans examinés par elle, il aurait reconnu son erreur en voyant les études du chemin de Paris à Bordeaux par Tours, Poitiers et Angoulême. (Aux voix !) Une première étude a été faite par Niort ; mais on a reconnu qu'il y aurait dans ce projet des contreforts qui rendraient la construction du chemin trop difficile. Le traité que nous vous proposons a été étudié complètement dans toutes ses parties, avec l'indication de toutes les courbes, de toutes les pentes.

**M. CHASLES** repousse l'amendement de la commission en tant que préjugeant la question du passage par Chartres. (Dénégation de M. Legrand, directeur des ponts et chaussées.)

**M. Chasles** s'applique ensuite à établir son opinion par des citations de rapports d'ingénieurs, de délibérations de conseils généraux et de décisions des ponts et chaussées.

Il est quatre heures et un quart, la discussion continue.

## Chronique.

### LYON.

La demoiselle Antoinette Pons, native d'Aurillars (Tarn-et-Garonne), est invitée à se présenter de suite à l'Hôtel-de-Ville, bu-

le raisonnement le plus simple ; celui-là, sa mémoire se fermera inexorablement et aux raisonnements et aux vers, mais, en revanche, des dates innombrables et des détails chronologiques très-complicés s'y étageront à souhait. Une seconde objection : En admettant que la mnémotechnie ait quelques avantages, quels ne sont pas ses inconvénients ! Elle habitue l'esprit à associer les idées d'après des rapports accidentels et fortuits, et non point d'après leurs rapports véritables, et tend ainsi à le rendre artificiel et faux. Elle peut faire briller des élèves un jour d'examen, d'accord ; mais le temps qu'ils lui consacrent serait beaucoup mieux employé à fortifier leur intelligence par de fortes études et à l'enrichir de connaissances réelles.

L'esprit de Dugald-Stewart est tout entier dans les analyses que nous venons de résumer. Il laisse généralement dans l'ombre les grandes questions ontologiques ; il aime à se jouer à la surface de l'âme, et excelle, il faut en convenir, dans la peinture des scènes intérieures.

### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

TABLEAU DE LA TROUPE POUR L'ANNÉE THÉÂTRALE DE 1842 A 1843.

Le directeur des théâtres de Lyon à MM. les Lyonnais.

Messieurs,

Appelé par le choix de vos magistrats à diriger les théâtres de la seconde ville de France, je sens aujourd'hui, plus que jamais, tout ce que réclament les intérêts de l'art et les plaisirs du public.

Je ne me suis pas dissimulé l'étendue de ma tâche ni les difficultés de la position qui m'était faite.

J'avais d'abord à organiser, dans l'espace de quinze jours, tout le personnel du théâtre des Célestins ; j'avais à accomplir des réformes indispensables que l'opinion publique réclamait, et j'ose espérer que l'assentiment général ratifiera l'exécution d'une mesure dont j'ai compris la nécessité. Ces réformes, Messieurs, j'aime à croire que vous les trouverez convenablement réalisées dans le tableau que j'ai l'honneur de mettre aujourd'hui sous vos yeux.

Vous y rencontrerez, à côté des artistes depuis long-temps adoptés par vous, des noms qui vous sont déjà connus. M. Hippolyte Roland, M<sup>lle</sup> Amélie Brière, M<sup>lle</sup> Lefebvre reviennent solliciter des suffrages dont vous les avez souvent honorés.

Quant aux autres artistes, choisis sur nos premières scènes de vaudeville, vous les jugerez, j'en suis certain, avec cette impartialité qui vous est habituelle, et vous me trouverez toujours empressé à me rendre à la justice de vos arrêts.

Un régisseur jeune et intelligent, M. Lefebvre, ravivera le répertoire du

reau de la police municipale, pour prendre connaissance d'une lettre qui l'intéresse.

— Toutes les feuilles de la localité s'entretiennent de nouveaux accidents occasionnés par les chiens enragés dont la ville est encore, à ce qu'il paraît, loin d'être purgée. A Saint-Just et à la Croix-Rousse, plusieurs personnes ont été mordues, et l'une d'elles, ainsi que le rapporte le *Courrier*, est en grand danger. Avant-hier, un malheureux ouvrier a été également mordu sur le quai Peyrolierie ; le *Journal du Commerce* constate ce nouveau malheur. Nous avons reçu nous-mêmes à l'égard de tous ces accidents des plaintes aussi vives que nombreuses.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 30 AVRIL.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	1,082	2,940
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	800	»
550	600	Grenoble. . . . .	650	»
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	550	»
400	700	Dijon. . . . .	725	»
3,000	750	Trois villes du Midi. . . . .	450	»
1,740	600	Turin. . . . .	662	»
1,000	—	Montpellier. . . . .	550	»
1,000	—	Besançon. . . . .	615	»
1,000	—	Reims. . . . .	485	»
1,000	—	Metz. . . . .	700	»
500	500	Valence. . . . .	375	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	480	»
Idem.	—	Union. . . . .	5,800	»
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	»	»
1,500	800	Graugette et Culatte. . . . .	4,100	»
4,000	—	Côte Thiollière. . . . .	9,000	»
1,000	1,000	Comp. géo. des Tréf. . . . .	»	»
1,000	—	Ce des mines des Littes. . . . .	»	»
2,500	—	Compe du Villars. . . . .	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	»	»
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	»	»
800	500	Rhône supérieur. . . . .	»	»
154	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .	»	»
200	10,000	Compagnie de l'Aigle. . . . .	»	»
4,500	1,000	Compagnie du Sirius. . . . .	»	»
450	2,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	1,210	»
500	2,000	de la Feuillée. . . . .	2,215	»
220	2,000	Seguin. . . . .	»	»
1,800	1,000	de l'île-Barbe. . . . .	»	»
6,000	—	et Gare de Vaise. . . . .	380	»
2,200	5,000	Canal de Givors. . . . .	815	»
240	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. . . . .	6,600	»
800	—	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	5,075	»
800	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech. . . . .	25,000	»
2,000	1,000	Forges et Tréfilerie de Belmont (Isère). . . . .	»	»
700	750	Banque de Lyon. . . . .	2,975	»
Illimité	—	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux. . . . .	275	»
2,000	500	Omnium. . . . .	875	»
800	5,000	Société riveraine d'assurance. . . . .	515	»
630	1,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,925	»
		Plâtrière de Berzé-la-Ville. . . . .	800	»

Depuis quelques jours, tous les promeneurs, sans distinction, s'arrêtent pour lire sur les affiches : *Exposition des Hydroglyphes* de MM. H. Couturier et compagnie. Malgré sa tournure grecque, ce mot veut désigner une chose tout-à-fait française.

Ce n'est pas un perfectionnement, c'est une invention dans toute l'acception de ce mot, une invention d'une importance incontestée.

On fait un mauvais usage du mot *perfectionnement*, on qualifie ainsi des moyens trouvés pour remédier aux inconvénients d'une nouvelle découverte dont le principe est excellent ; mais quand depuis long-temps on fait de vains efforts pour arriver à la perfection complète, celui qui réussit parfaitement doit s'appeler l'inventeur, et cet inventeur c'est M. H. Couturier pour les hydroglyphes. Aussi, à l'hôtel du Nord où ils sont exposés, la foule se presse pour les admirer ; des commandes considérables en ont été déjà faites. Il n'est donc pas même nécessaire ici d'en donner une description. Rien n'est plus simple. On peut les placer sous toutes les formes dans une alcove, dans un boudoir, dans un salon, dans une voiture ; l'œil ne les découvrira jamais et l'odorat ne sera pas plus heureux. Plus cette invention est facile à expliquer, plus elle est intéressante. C'est un couvercle qui entre dans une rainure remplie d'eau ; c'est une petite boule adaptée en dessous de ce couvercle que l'air comprimé fait mouvoir pour s'échapper seul et qui se remet à sa place parfaitement. Pour les architectes maintenant, plus de tracés et de calculs embrouillés. Si ce n'était pas une phrase bien commune, j'oserais dire, en la retournant un peu, que cette invention réunit l'agréable à l'utile. — Grands remerciements à M. H. Couturier : les succès qu'il obtiendra partout seront pour lui, plus que les éloges qu'il reçoit, une grande preuve de l'appréciation de son utile découverte.

vaudeville par un bon choix d'ouvrages et par les soins minutieux apportés à la mise en scène.

J'ai sollicité et obtenu, en y coopérant, la restauration de la salle des Célestins. Tous ces changements me permettent d'espérer que ce théâtre sera de plus en plus digne de ceux qui le fréquentent.

Puisse, Messieurs, le bienveillant intérêt dont vous m'avez honoré comme artiste me suivre encore dans la carrière où je vais entrer ! J'y marcherai avec fermeté, ne perdant jamais de vue le but que je me suis proposé, les progrès de l'art et la prospérité des deux scènes lyonnaises ; heureux si, pour prix de mes efforts, je puis de nouveau emporter un jour l'estime de mes concitoyens.

Agréés, etc. **SIRAND.**

TABLEAU DE LA TROUPE DU THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

MM. Lefebvre, régisseur général. — Pivot, chef du contrôle. — Noblecourt, 1<sup>er</sup> chef d'orchestre. — Tonny, chef machiniste.

Deux sous-régisseurs. — Un sous-chef d'orchestre. — Un deuxième contrôleur. — Un costumier. — Un souffleur. — Deux perruquiers-coiffeurs, etc., etc.

*Noms et emplois des artistes.*

MM. Alexandre, premiers rôles en tous genres. — Ponnet, premiers rôles. — Hippolyte Roland, premiers rôles marqués et pères nobles. — Eugène André, jeunes premiers et des jeunes premiers rôles. — Henry, jeunes premiers. — Ulric Douard, seconds amoureux. — Rousseau, raisonniers, troisièmes rôles, etc. — Ambroise, premiers comiques en tous genres (*Achard*). — Luxeuil, premiers comiques (*Arnald*, *Bouffé*). — Charles Poirier, jeunes premiers comiques. — Cécilcourt, premiers comiques marqués, grimes, caricatures. — Lureau, seconds comiques en tous genres — Auguste, seconds comiques, rôles de convenances. — Hamilton, deuxième et troisièmes rôles. — Besson, rôles de convenances. — Tonny et Larue, grandes utilités. — Moine, chef de comparses.

M<sup>lle</sup> Damoreau, premiers rôles en tous genres. — Maria Roland, jeunes premières et jeunes premiers rôles. — Lefebvre, jeunes premières. — Amélie Brière, soubrettes (*Déjazet*), rôles travestis. — Levasseur, seconds amoureux. — Buycet, soubrettes, paysannes, etc. — Elisa Collignon, secondes et troisièmes amoureuses. — Legaigneur, duègnes et mères nobles. — Grenier, convenances. — Proste, Maria et Besson, utilités.

*Chœurs.*

Dix hommes, dix femmes. *Orchestre.*

MM. Noblecourt, chef d'orchestre. — Hamilton fils, second chef d'orchestre. — Vingt-quatre musiciens.

Etude de M<sup>e</sup> Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, à Lyon, n<sup>o</sup> 1.

Vendredi six du courant et jours suivants, s'il y a lieu, à huit heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, chaises, fauteuils, commode, secrétaire, glaces, pendule, lits en fer, grillages, étaux, enclumes, marteaux, et enfin une grande quantité de marchandises en ferraterie et outils de forge. (2734)

Même étude.

Vendredi six du courant, dix heures du matin, sur la place des Repentirs, à la Guillotière, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant deux demi-muids pleins d'eau-de-vie du Languedoc et un tonneau plein de 3/6 de betterave; chacun de ces tonneaux contient environ cinq à six cents litres. (2733)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> DARMÈS, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N<sup>o</sup> 165.

A VENDRE,

UNE

**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
d'agrément et de rapport,

Située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sur les limites de Collonges.

Cette propriété, qui est dans une exposition magnifique, est composée de maison de maître, bâtiments de granger et d'exploitation, cour, jardin, salle d'ombrage, vaste terrasse garnie d'orangers et autres arbustes en caisse, fontaine intarissable, espaliers, prés, terres et vignes, le tout d'un seul tènement clos de murs, complanté d'arbres à fruits, de la contenance de 2 hectares 35 ares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> Darmès, notaire, à Lyon, place du Change. (3539)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N. 4.

A VENDRE,

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,

le lundi 9 mai 1842, à onze heures du matin,

EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS,

UNE JOLIE

**PROPRIÉTÉ**

Située sur les communes de Vourles et de Charly,

A un quart d'heure du Chemin de Fer,

Et à dix minutes de la nouvelle route de Paris à Marseille,

Composée de maison bourgeoise, ayant deux étages en bon état, pouvant servir de maison de campagne, avec vaste écurie, cuvier, pressoir, hangar, orangerie garnie de ses oranges, et de 3 hectares 62 ares de vigne, luzernière et prés en première qualité.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. Feuillet, qui habite la propriété, ou à M<sup>e</sup> Régipas, notaire.

On vendrait séparément la maison avec la quantité de terrain que désirerait l'acquéreur. (4278)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE A LYON, PORT SAINT-CLAIR, N<sup>o</sup> 25.

A VENDRE,

sur le pied de 4 p. 0/0 de son revenu, EN TOTALITÉ OU EN DEUX LOTS,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située dans le Charollais et dans une bonne localité, d'un facile accès,

COMPOSÉE :

1<sup>o</sup> D'un pré d'emboche d'une étendue de 53 hectares ;  
2<sup>o</sup> Et d'un domaine consistant en bâtiments, prés propres à l'emboche, terres et bois, le tout d'une contenance de 46 hectares.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Gallay, notaire, chargé de la vente de plusieurs autres propriétés rurales d'un bon revenu et de plusieurs maisons de campagne aux environs de Lyon. (5009)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> FAVRE, NOTAIRE A LYON, PLACE SAINT-PIERRE, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES

le jeudi 2 juin 1842, à midi précis,

En l'étude dudit M<sup>e</sup> Favre, notaire à Lyon,

**D'UNE PROPRIÉTÉ,**

APPARTENANT A M. JARS,

ancien négociant à Lyon,

Sise à Ecully, près Lyon, au lieu des Roches,

Composée de maison de maître, remise, buanderie, et d'un clos contenant 65 ares environ, nature de pré, verger, jardin, terre et bois de haute futaie. Un ruisseau intarissable traverse la propriété.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Favre, notaire. (5231)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

A vendre.

**Environ 30,000 stères de Bois**  
PROPRES A FAIRE DU CHARBON.

Les forêts sont à proximité de Lyon.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest, notaire. (4931)

(591) A vendre,

**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
le huit mai 1842, à midi,

Pardevant M<sup>e</sup> Vauvillier, notaire à Mâcon, dans les bâtiments de maître de la propriété;

Composée d'une maison bourgeoise agréable, avec cour, jardins, puits, aisances et dépendances, grandes caves, grange, écuries, tenaillier et pressoir et caves, et de bâtiments de cultivateurs, le tout situé au hameau de Levigny, à deux kilomètres de Mâcon;

et de 4 hectares 43 ares 23 centiares de vignes, prés et terres d'un sol excellent.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Vauvillier, notaire.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A vendre,

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR L'ACQUÉREUR.

**FONDS DE CAFÉ**

réuni à un hôtel garni auquel on pourrait ajouter un restaurant.

Le tout susceptible d'une grande extension et de beaux résultats.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> Morand. (3090)

(627) A vendre.

**DOMAINE DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT**, sur une belle grande route, à cinq heures de Lyon. Plusieurs diligences passent chaque jour devant la porte. Il se compose de quinze hectares de bons fonds en luzerne, chenevière, blés, prés arrosés et vignes; vaste maison d'exploitation, dans laquelle est un appartement pour le maître, construite en pierres et neuve; bon cheptel; le tout assuré 27,500 f. La position est des plus riantes, la vue magnifique et l'air très-pur; on y jouit des plaisirs de la pêche et de la chasse. La société y est agréable, et pour la vie on s'y trouve à très-bon compte. Il y a près de mille pieds d'arbres à abattre. Ce domaine est affermé, par bail authentique, 1,400 f. Dans deux ans, à son expiration, il rendra plus de 2,000 f.—Prix: 48,000 f.; facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Guénot, rue l'Archevêché, 2, qui vendrait encore un joli petit domaine aux portes de Lyon.

(596) A vendre de suite.

**UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ** composée d'une maison, un jardin formant trois terrasses toutes plantées d'arbres à fruits, treilles et autres, en très-bon état, avec bosquet et pavillon dans le haut, située rue de la Quarantaine, n. 40.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M<sup>e</sup> Favre, notaire, place Saint-Pierre, à M. Ruy, quai Saint-Antoine, 11, ou à M. Brun, demeurant dans la propriété, au fond de la cour, à Lyon.

A vendre pour cause de décès.

**UN BEAU CAFÉ,**

Ayant deux salles, l'une pour le café et l'autre formant un estaminet avec deux billards modernes, situé au centre de la ville et du commerce. Le prix n'est pas élevé et l'on donnera toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Genetier, rue Saint-Dominique, 12, à Lyon. (626)

A remettre,

**BRASSERIE EN PLEINE ACTIVITÉ.**

Cet établissement, situé à Lons-le-Saunier, possède un superbe matériel monté à neuf il y a cinq ans.

Sa clientèle, de premier ordre, est si bien établie, qu'elle dispense de tous voyages pour les placements. Si l'acquéreur le désire, il pourra conserver le brasseur qui a dirigé la fabrication depuis la formation de cet établissement.

Le propriétaire, étant dans l'intention de se retirer des affaires, accordera toutes facilités et de longs délais pour les paiements.

S'adresser à M. Berthod, brasseur, à Lons-le-Saunier. (616)

A vendre, pour cause d'âge.

**MAISON ET FONDS DE CAFÉ DU BEAU MUSÉE STATAIRE** (le seul en Europe dans son genre), située avenue de Saxe, n. 15, aux Brotteaux. On donnera toutes facilités pour le paiement. S'y adresser. (547)

A vendre pour cause de maladie.

ET A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

**UN FONDS DE NOUVEAUTÉS POUR DAMES**, d'un excellent rapport, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> Jentelet, fleuriste, place de la Miséricorde, n. 4. (639)

A vendre pour cause de décès.

**FONDS D'ÉPICERIE** bien achalandé, situé à la Croix-Rousse, rue des Fossés, n. 15. S'y adresser. (640)

A vendre.

**BEAU ET BON PIANO** à six octaves et à trois cordes. S'adresser rue de l'Arbre-Sec, 29, au 2<sup>e</sup>. (638)

(644) A louer de suite.

**UN BUREAU DE TABAC**, situé dans une belle position de Lyon.

S'adresser à M. Généraux, épicerie, rue de la Préfecture.

AVIS.

On désire **UN PETIT JEUNE HOMME** de seize ou dix-sept ans pour être employé dans une étude d'avoué.

S'adresser à M<sup>e</sup> Groz, avoué, rue Bât-d'Argent, 16. (2794)

**A la Renommée des Chocolats de France.**

**DÉPÔTS DE CHOCOLATS**

Usuels et hygiéniques de Debaube-Gallais,

Ex-pharmaciens, inventeurs du Chocolat analeptique ou réparateur au Salep de Perse, du Chocolat adoucissant au lait d'amandes dit rafraîchissant, du Théobromine, Chocolat à la minute et du Chocolat des Enfants.

Les chocolats de Debaube sont recommandés par Brillat-Savarin.

Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon.

Même adresse: dépôt de toutes sortes de Thés de Chine, correspondance de la Compagnie anglaise. (7667)

**L'ESTAFETTE,**

nouveauservice de diligence en poste.

A partir du 1<sup>er</sup> mai,

DE

**LYON A GRENOBLE**

PAR

BOURGOIN, LEMPS ET VOIRON,

Correspondant avec les Berlins-Postes du Commerce.

Les départs auront lieu à 7 heures du soir, rue Sainte-Marie, n<sup>o</sup> 6. (615)

VENTE APRÈS FAILLITE,

A grand rabais au-dessous du prix du tarif,

D'UNE

**très-grande quantité de porcelaines en tous genres.**

Le public est prévenu qu'il existe à Lyon, rue de Castries, n. 8, un dépôt de porcelaines en tous genres, provenant des manufactures des sieurs Decaen frères et Decaen et C<sup>e</sup>, d'Arboras et de Grigny, dans lequel on trouve tout ce que l'on peut désirer dans ce genre de marchandises, et à des prix très-modérés.

Le magasin est ouvert, tous les jours non fériés, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Les personnes qui préféreraient faire leurs emplettes dans les magasins des manufactures, à Arboras et à Grigny, sont prévenues que les magasins sont ouverts tous les lundis, mardis et mercredis mon fériés de chaque semaine, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

On trouvera également dans les deux établissements des objets d'art, de forme, et des décorations d'un bon goût. (5338)

**Rhumes.—Enrouements.**

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE de GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend et de 1 f. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, n. 30; Vernet, place des Terreaux, 15; Lardet, place de la Préfecture; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Châlon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)

**AVIS MÉDICAL IMPORTANT.**

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop composé de Salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacons de 3 francs et de 5 francs, avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. (7346)

**PHARMACIE ALYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.**

**DÉPURATIF DU SANG**

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

**Prix: 5 fr. le flacon.**

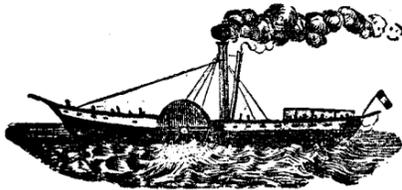
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7381)

**ARÈNE FRANÇAISE,**

Cours Lafayette, aux Brotteaux.

Jeudi 5 mai 1842, grande représentation.—Deuxième début de M. HENRI dit LE LYON, le même qui a été reçu et couvert d'applaudissements dimanche dernier.—Clôture des représentations de M. JEAN-BAPTISTE MARTIN le Marseillais, surnommé LE BIEN-ÂIMÉ.—Grande lutte des athlètes du Midi contre les lutteurs lyonnais.

Les bureaux seront ouverts à trois heures et demie. On commencera à quatre heures et demie. L'affiche du jour donnera les détails. (642)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN.

VALENCE, } Premières. Secondes.  
AVIGNON et BEAUCAIRE. } 4 f. 2 f.

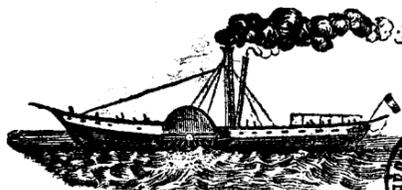
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6364)

**15 francs, médicaments compris.**

**GUÉRISON RADICALE** des maladies secrètes et de toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang, par un **TRAITEMENT VÉGÉTAL**, sans copahu ni mercure, approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon.

**CONSULTATIONS GRATUITES** tous les jours, de dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.

Rue des Célestins, 8, au 1<sup>er</sup>, allée du marchand de musique. (7216)



**LE CYGNE,**

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

**LYON POUR CHALON**

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 22 au 30 avril, à 6 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6634)

**MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.**

**EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL**, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans recule des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient.—Ne pas confondre cette préparation avec le sirop.—Prix du flacon: 20 fr.; le demi, 10 fr.—A Lyon, chez BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, et à Saint-Etienne, chez Martinet, pharmacien, rue de Foy.—On assure le traitement sans mercure.

**Le Sirop pectoral de Mou de Veau** est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc.—Se vend à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 51. (7222)

**Tisane Anti-Syphilitique**

EXTRAIT SEC DE SALSEPAREILLE SANS MERCURE.

Les maladies secrètes et de la peau, dartres, vice du sang, sont promptement guéris par ce souverain dépuratif, plus efficace, plus commode et moins coûteux que tous les autres remèdes de ce genre.

Dépôt à Lyon: Camuset, pharmacien, place des Carmes, n. 14, en face l'hôtel du Parc. (7301)

**PIANOS**

De Paris, des seuls facteurs en renom: **PAPE, PETZOLD, PLEYEL, ERARD, HERZ, TRESSOZ, SOUFFLETO, HATZEMBUHLER** et **BOISSELOT**, de Marseille,

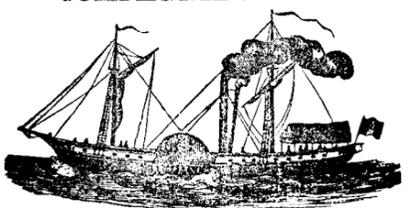
**EN VENTE**

A PRIX DE FABRIQUE,

Pour cause de liquidation de cette partie seulement,

Chez M<sup>me</sup> veuve **FEVROT**, rue Lafont, 4, à Lyon. (3334)

**COMPAGNIE DU SIRIUS.**



**LE SIRIUS**

Partira tous les jours à 4 heures du matin.

**IL SE REND A AVIGNON en dix heures de marche.**

PRIX DES PLACES:

Beaucaire. } Premières. Secondes.  
Avignon et Valence. } 4 fr. 2 fr.

LE DÉPART A LIEU DU QUAI DE LA CHARITÉ. Les bureaux sont quai Monsieur, 119. (6752)



**Service spécial des**

**BATEAUX A VAPEUR**

ENTRE

**LYON ET VALENCE,**

TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES. Les départs auront lieu tous les jours impairs.

De LYON, à 11 heures du matin;

De VALENCE, à 3 heures du matin.

S'adresser: A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de

Charité;

A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la

Compagnie;

A Tournon, chez M. Pélissier, agent de la Com

pagnie;

A Valence, chez MM. Paissant et Rulat, agents

de la Compagnie. (6635)

LYON.—IMPRIMERIE DE EOURS FILS, rue Poulaille, 19.